CULTURES FRUITIERES – 2015/02 – 08.07.2015

2ème Avertissement concernant le Bupreste du Poirier, *Agrilus sinuatus*

1. **En Belgique, les années impaires sont toujours marquées par une activité très forte de l'*Agrilus sinuatus*.**
2. **Les conditions climatiques exceptionnellement chaudes qui ont prévalu depuis le 1er avertissement sont extrêmement favorables au développement futur du Bupreste du poirier.**
3. **L'activité du Bupreste observée ces derniers jours reste très intense.**

La combinaison de ces 3 facteurs accroît fortement le risque futur d'infestation de parcelles déjà infestées ou de toute nouvelle plantation et, en particulier, celles qui ont été greffées récemment.

Il est donc recommandé d'être particulièrement vigilant pour limiter au maximum le développement du Bupreste dans les 2 années à venir. Une deuxième intervention est donc conseillée dans l'immédiat, là où le risque est majeur.

Plantes-hôtes

Cet insecte Coléoptère, appartenant à la famille des Buprestidae, est dommageable à diverses Rosaceae : *Pyrus, Crataegus, Sorbus, Mespilus, Cydonia, Cotoneaster*.

Description

L'**adulte** mesure 7 à 10 mm ; le corps est élancé et est de couleur rouge cuivreux. La **larve** de 22 à 25 mm au maximum est blanche, allongée et plate ; la tête est plus large que le corps.



© C. Fassotte



© C. Fassotte

Biologie

Dans nos régions, les premières émergences du bupreste adulte se positionnent habituellement entre début mai et début juin, puis elles peuvent se poursuivre jusqu'en juillet et même parfois en août, en fonction des conditions climatiques qui prévalent car l'Agrilus est très sensible à la chaleur.

L'insecte adulte se nourrit des feuilles de ses diverses plantes-hôtes. Peu après la fécondation, la femelle pond une trentaine d'œufs dans les replis de l'écorce. A l'éclosion, la jeune larve creuse des galeries superficielles dans l'écorce, elle s'enfonce ensuite plus profondément dans les tissus sous-corticaux pour s'installer dans la partie externe de l'aubier. La larve vit près de deux ans au sein de sa galerie sinueuse et descendante. La nymphose se réalise dans une loge au printemps de la deuxième année. L'adulte éclot et fore, grâce à ses mandibules, un trou d'émergence caractéristique en forme de « D ». Dans nos régions, le cycle s'étend sur 2 ans, mais il peut être raccourci lors de conditions climatiques particulièrement chaudes.

Dégâts

Les symptômes les plus marquants d'une attaque par ce ravageur sont un **chancre caractéristique en forme de languette ou des éclatements de l'écorce** visibles sur le tronc ou les branches; parfois la **galerie sinueuse** apparaît **en relief ou en forme de sillon** creusé dans l'écorce. La galerie de la larve, coupant l'apport de sève, peut engendrer à plus ou moins longue échéance **la mort de branches ou de plants tout entiers**. Le **porte-greffe** et la **greffe** elle-même peuvent être habités par une larve de bupreste : cette présence est invisible pendant les premiers mois de développement de celle-ci.



Stratégie de lutte

- Dans les vergers où l'on a constaté la présence de ce ravageur, il est recommandé de **traiter avant tout les jeunes plantations et les jeunes arbres qui sont les plus vulnérables** (surtout après un stress), mais de vieux poiriers attaqués constituent bien sûr une source de réinfestation. Les parcelles de poiriers voisines indemnes devraient être traitées au moins sur une zone tampon.

- Il faut par ailleurs être attentif aux **autres essences** susceptibles d'être attaquées par l'*Agrilus* et qui peuvent constituer aussi un réservoir permanent de buprestes : aubépine, sorbier, néflier, cognassier, cotoneaster. Si ces espèces végétales existent à proximité de poiriers, il est utile de les traiter aussi spécifiquement, sauf si celles-ci sont en fleur.

- Il faut veiller à bien mouiller le feuillage (qui sert de nourriture aux adultes dès leur sortie), ainsi que le tronc et les grosses branches.

- Tous les producteurs fruitiers doivent prendre conscience de l'importance d'organiser une lutte curative (mécanique ou autre) à l'égard de cet insecte pour éviter une propagation généralisée.

- Pour des informations complémentaires, veuillez vous référer à l'article paru sur le sujet dans Le Fruit belge n° 512 – 2004.

Lutte

- Il est conseillé à toutes les régions de Belgique et du nord de la France d'intervenir rapidement là où le besoin se fait sentir : surtout sur les jeunes plantations qui sont les plus vulnérables et éventuellement sur les arbres plus âgés qui sont fort atteints.

- Comme aucun insecticide n'est spécialement agréé pour lutter contre le bupreste du poirier, il faut profiter de la lutte organisée contre d'autres ravageurs, en particulier dans les vergers conduits **en production intégrée et en lutte biologique : veuillez vous référer à vos conseillers**.

Les producteurs qui sont **en lutte classique** peuvent bénéficier de l'effet des insecticides utilisés à cette époque contre divers ravageurs (pyréthrinoides).

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : http://www.cra.wallonie.be (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Cultures fruitières »).

Gembloux, le 08.07.2015

C. Fassotte, M. Tomme, M.R. Bolen & C. Walrant[1]

1. Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Département Sciences du Vivant, Protection des Plantes et Ecotoxicologie, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).

Toute reproduction par impression, photocopie, microfilm ou quelque support que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable du CRA-W.
Le CRA-W ne peut être tenu pour responsable de dommages éventuels découlant de l'usage de cet avertissement. Ces avis sont donnés en fonction de l'état actuel de connaissance, ils ne sont ni impératifs, ni garantis de résultats.